

ANNEXE 1

Distribution de l'affiliation des arbitres membres de Volleyball Québec selon l'entente de services avec l'APAVQ

Tableau de référence 2021-22	Grade des arbitres				
	Local	Provincial	Régional	National	International
Cotisations de base					
Volleyball Canada	32,00 \$	32,00 \$	32,00 \$	32,00 \$	32,00 \$
Volleyball Canada - perfectionnement	- \$	- \$	35,00 \$	45,00 \$	50,00 \$
APAVQ	28,50 \$	28,50 \$	30,00 \$	30,00 \$	30,75 \$
APAVQ - perfectionnement	- \$	5,00 \$	5,00 \$	10,00 \$	15,00 \$
Volleyball Québec*	11,50 \$	11,50 \$	12,00 \$	12,00 \$	12,25 \$
Volleyball Québec - perfectionnement	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Taxes					
Fédérale	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Provinciale	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Montant total prélevé	72,00 \$	77,00 \$	114,00 \$	129,00 \$	140,00 \$

Tableau 2022-23	Grade des arbitres				
	Local	Provincial	Régional	National	International
Cotisations de base					
Volleyball Canada	33,00 \$	33,00 \$	33,00 \$	33,00 \$	33,00 \$
Volleyball Canada-perfectionnement* ¹	- \$	- \$	35,00 \$	45,00 \$	50,00 \$
APAVQ	29,00 \$	29,00 \$	30,50 \$	30,50 \$	31,25 \$
APAVQ - perfectionnement	- \$	5,00 \$	5,00 \$	10,00 \$	15,00 \$
Volleyball Québec* ²	12,00 \$	12,00 \$	12,50 \$	12,50 \$	12,75 \$
Volleyball Québec - perfectionnement	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Taxes					
Fédérale	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Provinciale	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Montant total prélevé	74,00 \$	79,00 \$	116,00 \$	131,00 \$	142,00 \$

*² Cette contribution couvre l'assurance accident et responsabilité civile pour les arbitres membres de Volleyball Québec,

*¹ Montants à titre indicatifs seulement. Ces montants seront déterminés par Volleyball Canada.

*² Cette contribution couvre les frais de transactions sur les affiliations des arbitres membres de Volleyball Québec, la visibilité de l'APAVQ sur le site internet de Volleyball Québec et autres frais administratifs. Les versements à l'APAVQ sont faits par dépôt bancaire direct le 1^{er} novembre, le 1^{er} février, le 1^{er} juin et le 1^{er} septembre de chaque année.

Note : Les cotisations annuelles des membres étant fixées annuellement par les conseils d'administration respectifs de Volleyball Canada et Volleyball Québec, l'Annexe 1 sera révisée pour chacune des années subséquentes de l'entente.